



BUREAU EXÉCUTIF H05-06
BUREAU EXÉCUTIF
06

PROCÈS-VERBAL (ADOPTÉ): 14 FÉVRIER 2005

Responsable général-e	Julien Vadeboncoeur	Externe	Anne-Marie Gallant
Secrétaire générale	Ousmane Thiam	Information	Étienne Guérette
Interne	Marie-Ève Barbeau	Sensibilisation et Mobilisation	Guillaume Beauvais
Pédagogie	Vacant	Affaires socioculturelles	Nicko Wodicka Sigouin
Trésorerie	Jade-Anabel Charbonneau-Payer		

Observateur-trice-s

- Jérôme Charaoui
- Vanessa Giroux
- Christine Thibault
- Édith Viau

0.0 Procédures

Marie-Ève Barbeau propose l'ouverture du Bureau exécutif
Ousmane Thiam appuie
Adoptée à l'unanimité

0.1 Praesidium

Jade-Anabel Charbonneau-Payer propose Christine Thibault comme présidente et Vanessa Giroux comme secrétaire du Bureau exécutif.
Marie-Ève Barbeau appuie
Adoptée à l'unanimité

0.2 Lecture et adoption du procès-verbal (07 février 2005)

Corrections :

Marie-Ève Barbeau propose l'adoption du procès-verbal du Bureau exécutif du 07 février 2005
Julien Vadeboncoeur appuie
Adoptée à l'unanimité

0.3 Suite du procès-verbal

- R.A.S.

0.4 Lecture et adoption du présent ordre du jour

- 0.0 Procédures
- 0.1 Praesidium
- 0.2 Lecture et adoption du procès-verbal du 07 février 2005
- 0.3 Suite du procès-verbal
- 0.4 Lecture et adoption du présent ordre du jour
- 0.5 Régie et/ou réflexion

- 1.0 Bureau exécutif
- 2.0 Grève
 - 2.1 Comité de mobilisation
 - 2.2 Assemblée générale de grève
 - 2.3 Exode
- 3.0 Socio-culturel
 - 3.1 Party de mi-session
- 4.0 Interne
 - 4.1 Réorganisation des locaux : report à l'intersession
 - 4.2 Table de concertation (10 février 2005) : retour
 - 4.3 Table de concertation du 23 février : ordre du jour
- 5.0 Externe
 - 5.1 Retour camp sur Québec
- 6.0 Varia
- 7.0 Levée

Jade-Anabel Charbonneau-Payer propose l'ordre du jour tel que modifié
Ousmane Thiam appuie
Adoptée à l'unanimité

0.5 Régie / réflexions

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Julien Vadeboncoeur, Responsable général
* R.A.S.- Ousmane Thiam, Secrétaire général
* R.A.S.- Anne-Marie Gallant, Responsable aux Affaires externes
* R.A.S.- Guillaume Beauvais, Responsable à la Sensibilisation et à la mobilisation
* R.A.S.- Marie-Ève Barbeau, Responsable aux Affaires internes
Non tapé- Annik Lavoie, Responsable à la Pédagogie
* R.A.S. | <ul style="list-style-type: none">- Nicko Wodicka-Sigouin, Responsable aux Affaires socioculturelles
* R.A.S.- Étienne Guérette, Responsable à l'Information
* Absent- Jade-Anabel Charbonneau-Payer, Responsable à la Trésorerie
Non tapé- Marianne Chevalier, Secrétaire permanente<ul style="list-style-type: none">* Répondre aux étudiant-e-s* Vente et remboursement de livres usagés* Dactylographier une partie du procès-verbal du Bureau exécutif* Préparer la paperasse pour la Table de concertation* Créer dossier WORD avec adresses courriels des professeur-e-s du CVM |
|--|---|

- **Colin Garceau-Tremblay, Secrétaire permanent**

1.0 Bureau exécutif

Marie-Ève Barbeau propose **que le Bureau exécutif se tienne à 18 h 30**

Anne-Marie Gallant appuie

Adoptée à l'unanimité

Guillaume Beauvais propose **qu'Anne-Marie Gallant, Responsable aux Affaires externes, et Ousmane Thiam, Secrétaire général, s'occupent dorénavant des plaintes des étudiant-e-s**

Nicko Wodicka-Sigouin appuie

Adoptée à l'unanimité

Ousmane Thiam a rencontré Stéphane Godbout, Jean-Luc Drouin et Francine Chaput pour parler de l'Assemblée générale spéciale de grève du mercredi 16 février :

- elle se tiendra dans la cafétéria non-fumeurs (A4.82a), la cafétéria des étudiant-e-s (A4.82), la Palestre (Bloc C) et éventuellement la Cafétéria du personnel (A4.79) pour une contenance totale de 2700 personnes
- Sont prévus :
 - deux micros par salle → six (ou huit micros)
 - un écran (ou plusieurs écrans) dans chaque salle
- Prévoir des vice-présidents d'assemblée dans chaque salle autre que le A4.82a
- Vote : à L'Exode ou Espace en devenir

Marie-Ève Barbeau propose que **le vote à bulletin secret se tienne dans L'Exode**

Ousmane Thiam appuie

Étienne Guérette demande la question préalable

Nicko Wodicka-Sigouin appuie

Vote indicatif :

Pour : 07

Non : 02

Abstention : 02

Vote:

Pour : 06

Non : 00

Abstention : 02

Adoptée à la majorité

Ousmane Thiam discute du mandat d'acheter deux trousse de premiers soins, Marie-Ève barbeau soulignant le besoin d'une équipe de sécurité



BUREAU EXÉCUTIF H05-06

Marie-Ève Barbeau propose que **l'AGECVM achète deux trousse de premiers soins et que des équipes de premiers soins soient formées**

Ousmane Thiam appuie

Adoptée à l'unanimité

Ousmane Thiam s'occupe des trousse

Préparer une liste de scrutateurs-trices pour / contre (10/10) + 6 personnes

À 12 h / 12 h 30, on ferme L'Exode, et on prépare L'Exode pour le vote

Vice-présidents : Mathieu Jobin, Blandine Juchs, Jean-René Lévesque

Des dossards pour identifier des personnes qui répondent aux questions des étudiant-e-s présent-e-s à l'Assemblée générale

Secrétaire : à trouver

Réunion : mercredi :

- à 09 h 30, pour se coordonner
- à 11 h 00, pour les vice-présidents

Julien Vadeboncoeur propose **qu'il y ait deux micros par salle**

Anne-Marie Gallant appuie

Adoptée à l'unanimité

Étienne Guérette propose de demander de voir la carte étudiante en échange du carton de vote. Si l'élève ne dispose pas de sa carte, il donne son matricule, [vérifié sur une liste électorale], sinon, il prête serment.

Julien Vadeboncoeur appuie

Adoptée à l'unanimité

Anne-Marie Gallant propose **de prendre l'ABC d'une Assemblée générale concoctée par Saint-Laurent comme modèle des procédures à distribuer aux étudiant-e-s présent-e-s à l'Assemblée générale**

Guillaume Beauvais appuie

Adoptée à l'unanimité

Étienne Guérette va s'occuper de la mettre à jour pour l'AGECVM

2.0 Grève

2.1 Comité de mobilisation

2.2 Assemblée générale spéciale

Nicko Wodicka-Sigouin propose :

Que le Bureau exécutif soit chargé de négocier une entente respectant l'ensemble des positions d'assemblée générale et comportant explicitement tous ces points :

- **qu'il y ait occupation du cégep, avec bed-in large**
- **que les stages soient maintenus**
- **que le vote de grève à bulletin secret se tienne à L'Exode jusqu'à 19 h 30, ce mercredi 16 février**
- **que le résultat du vote soit annoncé en Assemblée générale**
- **que, dans les trois jours suivant l'atteinte du plancher de sept associations étudiantes ayant un mandat de grève générale illimitée, l'AGECVM déclenche la grève générale illimitée, qu'elle organise une Assemblée d'organisation de la grève, et que pour les modalités de négociations et de coordination, l'AGECVM s'intègre aux structures de la CASSÉE (Coalition de l'ASSÉ élargie)**

Étienne Guérette appuie
Adoptée à l'unanimité

2.3 Exode

Maxime Giguère, gérant du café L'Exode, désire que l'AGECVM débourse le salaire des employé-e-s de L'Exode pendant la grève

7.0 Levée

Ousmane Thiam propose la levée du Bureau exécutif
Marie-Ève Barbeau appuie
Adoptée à l'unanimité

L'ABC d'une AG

L'essentiel pour survivre à une assemblée générale!

C'est quoi une assemblée générale?

Une assemblée générale (ou "AG") est une réunion à laquelle est convoqué l'ensemble de la population étudiante du Cégep. Lors d'une AG, plusieurs choses ont lieu: on y transmet des informations, on y discute d'enjeux importants qui concernent la population étudiante et on y prend des décisions collectivement.

Afin de permettre un déroulement sain et efficace de l'assemblée, il existe un **code de procédures** qui définit le fonctionnement technique de l'AG et assure un meilleur respect de tous et toutes.

Ce guide

Lorsque les participants et participantes ne sont pas familiers avec le code de procédure, il n'est pas surprenant que les AG traînent en longueur et deviennent très lourdes à supporter. Afin d'éviter des situations difficiles lors des AG, il importe que les participants et participantes soient minimalement familiers avec le code de procédures. Voilà l'objectif de ce guide, qui est en soit un survol du code de procédures.

**Participer à la vie démocratique du Cégep,
c'est pas sorcier!**

Propositions privilégiées

Les propositions privilégiées sont des question auxquelles l'assemblée accorde la priorité, en raison de l'importance ou l'urgence qu'elle soulève.

Exemples :

- **Huis-clos** : Seuls les membres de l'AECSL peuvent assister à l'assemblée.
- **Limite de temps** : Limiter le temps alloué au débat ou à chaque intervention.
- **Scission d'une proposition** : Séparer une proposition complexe en plusieurs propositions distinctes.
- **Question préalable** : La question préalable peut être soulevée après cinq interventions sur une proposition. Si elle est adoptée, l'assemblée passe immédiatement au vote.
- **Avis de motion** : Aviser l'assemblée d'une question importante qui sera soulevée à la prochaine assemblée.

Les propositions

Les propositions sont au cœur de l'assemblée générale. Avant tout vote, toute décision de la part de l'assemblée, une proposition doit être formulée et présentée à l'assemblée.

- Une fois présentée, la proposition doit être appuyée par quelqu'un. Si elle ne l'est pas, la proposition tombe automatiquement et l'assemblée se poursuit;
- Lorsqu'une proposition est appuyée, le ou la proposeur-e ne peut retirer ni modifier la proposition;
- Lorsqu'il n'y a plus d'interventions, on passe au vote. Le vote se fait en général à main levée, mais peut aussi être fait au scrutin secret ou sous forme de référendum, si c'est proposé;
- Si la proposition est adoptée à la majorité (50% plus 1), celle-ci devient une résolution.

Étant donné qu'en soumettant une proposition à l'assemblée on demande à toutes et tous de prendre position, il est important d'apporter des propositions sérieuses, concrètes et précises. En ce sens, si on veut proposer quelque chose mais qu'on est pas trop certain des détails, il est toujours préférable de suggérer la chose avant, sans en faire une proposition. De cette façon, l'assemblée, à travers ses discussions, peut aider à cerner une meilleure formulation.

Il est également encouragé d'écrire sa proposition sur papier et de la remettre au praesidium lorsque celle-ci est appuyée. En plus d'aider le ou la responsable au secrétariat, cela accélère le processus de vote.

Propositions d'amendement

Lorsqu'une proposition est "sur la table", il est toujours possible de la modifier en formulant une proposition d'amendement, en autant que celle-ci ne change pas le sens de la proposition initiale. Lorsqu'une proposition d'amendement est adoptée, la proposition initiale, telle que modifiée, est aussi automatiquement adoptée. Des modifications supplémentaires peuvent aussi être apportées en effectuant un ou plusieurs sous-amendements, en suivant la même procédure.

Le point "procédures"

Chaque assemblée générale débute avec un point "procédures". Ce point consiste toujours en "Praesidium", "Adoption de l'ordre du jour" et, s'il y a des procès-verbaux à adopter, "Adoption des procès verbaux".

"Praesidium" : Durant ce point, un ou une responsable à l'animation est nommé-e. Son rôle, est essentiellement de s'assurer que tous et toutes soient respecté-e-s; d'appliquer le code de procédures et... animer! Ensuite, un ou une responsable au secrétariat est également nommé-e. Son rôle consiste à prendre des notes durant l'assemblée dans le but de produire un procès-verbal. Le praesidium doit aussi de s'abstenir de prendre position lors des débats et des discussions.

"Adoption de l'ordre du jour" : Au début de chaque assemblée, un ordre du jour est adopté par les participant-e-s. L'ordre du jour définit les questions à traiter durant l'AG. Notez que l'ordre du jour annoncé avant la tenue de l'AG est modifiable en tout temps durant l'assemblée.

"Adoption des procès-verbaux" : Les procès-verbaux (ou "PV") sont des résumés des assemblées qui contiennent, entre autres, toutes les décisions prises par celle-ci. Étant donné que le procès-verbal ne peut être complété durant l'assemblée, il doit être adopté par une AG ultérieure.

La délibérante

En temps normal, l'assemblée est en délibérante (celle-ci débute dès l'ouverture de l'AG). Durant la délibérante, les participants et participantes peuvent faire des propositions et ensuite intervenir au sujet de celle-ci. Notez qu'en délibérante, les discussions doivent seulement avoir lieu sur les propositions.

La plénière

Une plénière est une période (délimitée dans le temps ou non) durant laquelle l'assemblée tient des débats et discussions sur un sujet en particulier. Lors d'une plénière, aucune proposition ne peut être formulée. Une plénière est une façon d'examiner et d'évaluer des propositions qui seront soumises par la suite, afin d'éviter des débats inutiles.